

Délibération N° 18

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-deux**

Le **Sept Juillet à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 1er Juillet 2022 s'est réuni, à
la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. BODIN. Mme PERICHON.
M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : M. MATICHARD (pouvoir du titulaire Mme
WALRAET)
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. BARTOIS (pouvoir du titulaire M. GAUD)

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX

Madame Stéphanie CHERVIN a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que
plusieurs titres émis sur le budget Général de la
Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » et
sur le budget annexe Service de Portage des Repas à
Domicile demeurent impayés pour les montants suivants :

Budget Général :

liste ANV 5744270332 : 450,38 €

**Budget Annexe Service de Portage des Repas à
Domicile :**

liste ANV 5471090132 : 140,69 €

Monsieur le Trésorier ne pouvant recouvrer ces
sommes auprès des usagers en raison de leur
insolvabilité, il demande l'admission en non-valeur de ces
créances.

Le Conseil, entendu les explications de son
Président et après en avoir délibéré, décide à
l'unanimité :

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

OBJET :	
CRÉANCES	
IRRÉCOUVRABLES	
ADMISSION EN NON-	
VALEUR.	

- d'accepter l'admission en non-valeur de ces créances pour les montants cités ci dessus,

- de mandater Monsieur le Président pour passer les écritures comptables correspondantes sur les budgets respectifs à l'article 6541 sur l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 12 JUIN 2022
Publié ou Notifié
le : 8 JUIL 2022
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~